



Agrément pour être Maître de stage universitaire « femme-enfant » ambulatoire validant le stage « Gynéco-pédiatrie » de la maquette du DES de médecine générale

Conditions d'agrément du stage de gynéco-obstétrique en médecine générale ambulatoire

Le Maître de stage :

- Le Maître de stage doit être agréé Maître de stage universitaire (MSU)
- Le Maître de stage doit réaliser suffisamment d'actes de gynécologie et d'obstétrique pour permettre à l'interne d'être confronté, quotidiennement, à au moins un des cinq motifs de consultations les plus fréquents en médecine générale : *suivi de grossesse, dépistage gynécologique, contraception, vulvo-vaginite et ménopause*
- Le Maître de stage devra justifier d'une implication particulière pour la pratique gynécologique et obstétricale de par sa FMI, sa FMC, son DPC ou ses activités de recherche spécifique
- Le Maître de stage devra adresser au DMG une lettre de motivation pour devenir MSU « stage pratique de gynécologie-obstétrique en soins primaires » qui devra préciser, entre autres :
 - La date de son agrément en tant que MSU
 - La part d'actes de gynécologie-obstétrique par rapport à son activité professionnelle globale
 - Les procédures qu'il souhaite mettre en place pour garantir à l'interne une bonne activité en gynécologie-obstétrique
 - Ses formations initiales ou continues ainsi que ses travaux de recherche en gynécologie-obstétrique
 - Son accord pour participer à l'évaluation de ce nouveau concept de stages

Conditions d'agrément du stage de pédiatrie en médecine générale ambulatoire

Le Maître de stage :

- Le Maître de stage doit être agréé Maître de stage universitaire (MSU)
- Le Maître de stage doit réaliser suffisamment d'actes de pédiatrie pour permettre à l'interne d'être confronté, quotidiennement, à au moins un des cinq motifs de consultations les plus fréquents en médecine générale : *état fébrile, examen systématique et prévention, vaccination, rhino pharyngite et autres affections respiratoires hautes et état morbide fébrile.*
- Le Maître de stage devra adresser au DMG une lettre de motivation pour devenir MSU « stage pratique de pédiatrie de soins primaires »
- Le Maître de stage devra justifier d'une implication particulière pour la pratique pédiatrique de par sa FMI, sa FMC, son DPC ou ses activités de recherche spécifique
- Le Maître de stage devra adresser au DMG une lettre de motivation pour devenir MSU « stage pratique de pédiatrie en soins primaires » qui devra préciser, entre autres :
 - La date de son agrément en tant que MSU
 - La part d'actes de pédiatrie par rapport à son activité professionnelle globale
 - Les procédures qu'il souhaite mettre en place pour garantir à l'interne une bonne activité en pédiatrie
 - Ses formations initiales ou continues ainsi que ses travaux de recherche en pédiatrie
 - Son accord pour participer à l'évaluation de ce nouveau concept de stages